



## Union Nautique Corporative d'Annecy-le-Vieux

### Challenge Lavorel étape 1 UNCA - Grade 5B - 08 Juillet 2023

1. **REGLES** : La régata sera régie par :
  - 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
  - 1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
  - 1.4. Les règlements fédéraux,
2. **INSTRUCTIONS DE COURSE**  
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront envoyées par mail aux clubs et disponibles sur le site internet du club.
3. **COMMUNICATION RADIO**  
Canal VHF 06
4. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
  - 4.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D et E norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation.  
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
  - 4.1.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de classe :
    - Dériveurs
    - Catamaran
    - Quillards de sport
    - Habitables du système à handicap Osiris Habitable A B C R1 R2 L
  - 4.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
    - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
    - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, une autorisation parentale pour les mineurs
    - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
    - le certificat de jauge ou de conformité
5. **DROIT A PAYER** : 5€ par bateau
8. **PROGRAMME**
  - 8.1. **Inscription** : uniquement en ligne via le lien :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1YtarPJKKn3IeGujutXHKTxBE3RjgabZnfqUIQcc6Rus/edit#gid=0>  
Clôture des inscriptions : samedi 8 juillet à 10h30.

**ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA FAITE AU CLUB**  
**Aucun changement d'équipage ne sera autorisé après la clôture des inscriptions.**

- 8.3. **JOUR DE COURSE : samedi 08 Juillet**  
**1er signal d'avertissement pour courses à suivre : 13h30**  
Apéritif offert à l'UNCA le soir, à la suite de la régates.

Les résultats seront diffusés par mail aux clubs.

12. **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : construits et/ou côtiers.

14. **CLASSEMENT**

- 14.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1  
14.2. Les titres de champions régionaux ne seront décernés que si deux courses sont validées.  
14.3. Le calcul du temps compensé des bateaux : cf. I.C.

18. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

20. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'UNCA  
Tél. : 06 78 35 83 42 - Email : [unca74940@gmail.com](mailto:unca74940@gmail.com)